

1 INFIRMIER COORDINATEUR de SOINS (F/H)



CDI



Temps partiel
(17h30 / semaine)



Saint-Rémy
(71100)



Poste disponible
Dès à présent

SERVICE CONCERNÉ

ACT : Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale nécessitant des soins et un suivi médical. Les ACT sont à destination de personnes majeures, porteuses, d'une maladie chronique ou évolutive grave, dans l'incapacité d'assumer les soins visant à la traiter du fait de conditions sociales, de l'isolement ou d'une pathologie associée.

Pour plus d'informations sur le service : <https://pep71.org/> ✨

MISSIONS

Sous l'autorité de la Direction, l'infirmier coordinateur des soins :

- participe aux missions de liaison et de coordination entre la direction, le médecin coordonnateur, les personnes accueillies, les intervenants et les partenaires extérieurs ainsi que les familles ;
- garantit la qualité des soins effectués en collaboration avec les aide-soignant-es du service ;
- participe à la gestion des aspects administratifs et logistiques liés à l'accompagnement médical et paramédical des résidents ;
- élabore les projets individualisés d'accompagnement des personnes accueillies en accord avec les projets d'accompagnement définis en équipe ;
- participe à l'élaboration du projet de service des ACT, à la démarche d'évaluation de la qualité du service....

Liste non exhaustive...

PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme exigé : Infirmier Diplômé d'Etat
- Expérience sur un poste similaire appréciée
- Permis véhicule B exigé

POURQUOI NOUS REJOINDRE

Une Association engagée et responsable, actuellement inscrite dans une démarche RSO « Responsabilité Sociale des Organisations »

POUR POSTULER

Envoyez-nous votre CV et lettre de motivation :



m.demortiere@pep71.org



Avant le
31/08/2024



Commission de recrutement
Semaine 36



RÉMUNÉRATION

À partir de 2138€ brut
(temps plein)
selon CCN66



ORGANISATION

Lundi au samedi
horaires de journée,
(base modulée)
présence obligatoire le jeudi
Astreintes
(une semaine par mois)



AVANTAGES

Congés enfant malade,
Evènements familiaux
Prévoyance
CSE
Participation aux frais
de transport collectif
Prime mobilité
Prime mobilité durable
(selon conditions)
Prime renfort
(selon conditions)
Véhicule de service

Pour en savoir plus sur
les PEP71 :

<https://pep71.org/> ✨

